

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 17 juin 2014

Point 2

Délibération n°2014-04-B portant approbation du procès verbal de la réunion du 11 mars 2014

Vu le code de l'environnement ;

Sur présentation du directeur de l'établissement public

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve le procès verbal de la réunion du 11 mars 2014.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Paul GIACOBBI

Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement



A Paris, le 11 mars 2014

| | |
|------------------------|---|
| Personne à contacter : | Olivier LAROUSSINIE olivier.laroussinie@aires-marines.fr |
| Date : | 16 mai 2014 |
| Objet : | Bureau du 17 juin 2014 Point n°2 Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 11 mars 2014 |

Liste des présents

| Membres | Nom et Prénom |
|--|--------------------------|
| Président du Conseil d'administration | M. Paul GIACOBBI |
| Un représentant du Ministre de la Défense | M. Thierry DE LA BURGADE |
| Un représentant de l'action de l'État en mer Préfet Maritime de l'Atlantique | M. Loïc LAISNE |
| Un représentant du Ministre chargé de la mer | M. Edouard WEBER |
| Un représentant du Ministre chargé des pêches et des cultures marines | ? |
| Un représentant du Ministre chargé de l'Outre-mer | M. Cédric LORET |
| Un représentant d'aires marines protégées | M. Guy-François FRISONI |
| Un représentant du personnel de l'Agence | M. Olivier GALLET |
| Invités et AAMP | Nom et Prénom |
| MEDDE | Mme Claire COUTANT |
| MEDDE | M. Sébastien FLORES |
| Contrôle financier | M. Didier JARNIGON |

| | |
|--------------------------|------------------------|
| AAMP Directeur | M. Olivier LAROUSSINIE |
| AAMP Secrétaire Générale | Mme Maëleonn LE DIAGON |
| AAMP Agent comptable | Mme Chantal GAUTIER |

La séance débute à 14.00 au sein des locaux de l'Assemblée nationale.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Paul GIACOBBI présente l'ordre du jour de ce bureau.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Paul GIACOBBI propose de débiter notre réunion. L'Assemblée ne siège pas en ce moment, d'où ce calme olympien. Avez-vous tous reçu l'avis complet que nous avons formulé en janvier, c'est-à-dire la note synthétique, le compte-rendu des débats et les avis de ceux qui en avaient formulé par écrit ? Chacun a bien reçu ce document de base.

Concernant l'Agence française pour la biodiversité, la loi doit passer en Conseil des ministres le 26 mars, il est donc difficile d'imaginer une création au 1^{er} janvier 2015, mais une création en cours ou en fin d'année est possible. Votre serviteur va se caler sur les demandes du Conseil d'administration pour solliciter et, je l'espère, obtenir des amendements au projet de loi sur les éléments de base de notre avis, c'est-à-dire le maintien du dispositif de gouvernance, des moyens appropriés au développement des aires marines, la place de l'outre-mer, et enfin les questions de personnel. En attendant, le projet va passer au Conseil d'Etat qui ne va pas manquer de revoir certains points folkloriques. Je vous tiendrai au courant des amendements que je ferai passer. J'espère que cet avis sera regardé car c'est un document complet qui résume clairement nos débats.

Aujourd'hui, l'essentiel consiste à examiner les points mis à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Pour ce qui concerne les comptes-rendus d'activité des parcs naturels marins, il n'y en a qu'un, celui de Mayotte. Je vous fais donc une proposition, qui est de les examiner tous en même temps, et donc de les examiner à une séance ultérieure. Aujourd'hui nous aurons donc principalement l'examen du compte financier et une discussion sur le prochain contrat d'objectifs.

II. Approbation du PV du bureau du 6/11/13

Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du Bureau du 6 novembre dernier ?

Loïc LAISNE : mes propos ont été rapportés de façon un peu courte page 4 quand j'évoque le calendrier de la directive-cadre. Je voulais dire que l'accélération du calendrier par rapport à la DCE pouvait poser des difficultés pour le programme de travail de l'Agence.

Paul GIACCOBI : c'est noté, nous vous ferons une proposition de modification en conséquence. Nous passons désormais au procès-verbal du Conseil d'administration du 27 novembre ?

Olivier LAROUSSINIE : Permettez-moi un commentaire sur l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration. Il y a quelques questions d'intendance qui se posent notamment celle de la désignation du représentant des collectivités territoriales au Bureau. La proposition qui sera faite au Conseil sera de désigner Monsieur Daverat. Il y a également un oubli, puisqu'après le point 7 nous avons omis de prévoir l'affectation du résultat. Comme l'indiquait Paul Giaccobi, nous retirerons de l'ordre du jour le compte-rendu d'activité de Mayotte pour l'examiner en juillet avec ceux de l'Iroise et du Golfe du Lion dont les conseils de gestion, du fait de la période électorale, n'ont pas encore pu les approuver. Enfin nous aurons à approuver une charte Natura 2000, le règlement intérieur du conseil scientifique et la subvention à l'Amicale du personnel.

Paul GIACCOBI : Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 novembre dernier ?

Guy-François FRISONI : oui, c'est à la page 25 je crois, malheureusement le document n'est pas paginé. Plus que d'un « compromis », j'avais parlé d'un « mauvais compromis ». C'est page 25, au 6^{ème} alinéa. J'aimerais que ce mot soit ajouté car cette retranscription partielle déforme le sens de mon propos.

Paul GIACCOBI : très bien, nous rajouterons cette précision. Nous aurons donc ensuite la désignation du représentant des collectivités. On en arrive au point important : l'approbation du compte financier 2013.

Olivier LAROUSSINIE : le rapport d'activité n'a pas pu être bouclé dans les temps, il vous sera transmis lundi prochain, tout comme le rapport de l'ordonnateur sur l'exécution 2013. Vous n'avez pas non plus de document dans votre dossier sur le contrat d'objectif.

Paul GIACCOBI : Je vous propose de passer à la présentation du rapport financier, avec la difficulté d'expliquer l'inexplicable. On se plaint de n'avoir pas les moyens de faire les missions qui nous sont imparties. Or force est de constater que la pénurie crée la pénurie : on abandonne certaines missions, on retarde des recrutements, etc. et on se retrouve pauvre avec un excédent ; excédent transitoire cependant car une partie importante des sommes sont engagées.

Olivier LAROUSSINIE : le résultat est positif de un million d'euros alors que nous avons prévu un déficit d'1,7 M€. Pour 0,5M€ il s'agit d'une dépense inférieure en masse salariale qui s'explique d'une part par des délais de recrutement au profit des parcs naturels marins plus longs que prévus et, d'autre part, des coûts salariaux inférieurs à la prévision pour un certain nombre de recrutements liés aux projets européens. Pour 0,25M€, il s'agit d'économies sur les charges de fonctionnement courant.

Pour les 1,95M€ restant, cela concerne les dépenses de sous-traitance pour la mise en œuvre des projets et se décompose, par département de l'Agence, en une réalisation supérieure de 0,7M€ par le secrétariat général qui sont dus au surcoût d'IMPAC3 par rapport à la prévision, 1,05M€ de

moins réalisation pour le département des parcs naturels marins (pas d'avancées sur le golfe normand-breton alors qu'on était censé boucler l'enquête publique, avancées progressives en Martinique et au Golfe du Lion), et 1,6M€ pour le département d'appui aux politiques publiques. Il faut noter néanmoins qu'environ 1M€ ont été effectivement engagés pour 2013 et constituent des retards d'exécution de la part des prestataires ou des partenaires. Pour ce qui n'a pas été engagé, les principales raisons qui peuvent être avancées sont les suivantes :

- Les suites de la crise budgétaire de 2012 qui avait amené à stopper bon nombre de projets dont la relance a été difficile, et qui a aussi conduit les programmeurs à garder des enveloppes de précautions ;
- Des tensions sur les ressources humaines qui ont rendu difficile la finalisation d'un certain nombre de projets ou des marchés et conventions de partenariat devant permettre de les mettre en œuvre ;
- Des calendriers trop optimistes pour les projets européens (décalage dans les dates de signature, puis délais de recrutement des chefs de projet et de mise en place des conventions avec les partenaires).

Pour la plupart, les actions non réalisées en 2013 sont donc simplement décalées dans le temps et doivent être ajoutées à la programmation 2014, ce qui sera fait au niveau budgétaire dans un budget rectificatif qui sera présenté à la réunion de juillet du conseil d'administration. Nous n'avons pas souhaité le faire dès avril pour avoir une clôture et une analyse complètes des comptes et une préparation fine du budget rectificatif.

Chantal GAUTIER : L'excédent est effectivement à relativiser car il y a beaucoup de reports sur 2014. Un logiciel est en cours de mise en place, qui facilitera le suivi infra-annuel des projets. On observe également des retards de la part de partenaires qui traînent à transmettre leurs factures, ainsi que des retards dans l'établissement des certificats de service fait par les chefs de projet. J'ai mis en place un suivi au fil de l'eau pour alerter les chefs de projets. Le fonds de roulement est de 5.433 M€, en hausse de 840 k€ environ, ce qui est lié au résultat excédentaire. Cela représente 2,8 mois de fonctionnement courant, ce qui est supérieur à la norme prévue. La réalisation est de 88% par rapport au prévisionnel, ce qui va générer des reports qui auront un impact sur les budgets suivants. Les dépenses d'investissement atteignent 412 k€ dont plus de la moitié est constituée d'achat de véhicules pour les antennes et les parcs. En termes de recettes, la subvention pour charge de service public est en retrait de 2M€ par rapport à l'année précédente. Les recettes sont diversifiées, notamment du fait du congrès IMPAC3, avec environ 200 k€ de dons et legs, 400 k€ de frais d'inscription, 400k€ de locations de stands, ainsi que des subventions de la ville de Marseille et de la collectivité territoriale de Corse notamment.

Je vous présenterai lors du prochain Conseil d'administration les tableaux correspondant aux nouvelles normes de comptabilité budgétaire. Le décret du 7 novembre 2012 met en effet en place une nouvelle comptabilité budgétaire en autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP). Cette comptabilité d'encaissements et de décaissements permettra d'avoir une vision pluriannuelle. Ces documents seront jusqu'en 2015 présentés pour information au Conseil d'administration, avant

de devenir obligatoires en 2016. Le Conseil d'administration délibérera alors sur des autorisations d'engagement pluriannuelles. Les outils comptables devront évoluer.

Olivier LAROUSSINIE : Il faut toutefois préciser que le programme de travail 2014 a d'ores et déjà été présenté en pluriannuel. Nos outils Excel ne sont cependant pas ce qui existe de mieux pour gérer cela. Nous sommes en train de faire évoluer les outils mis à disposition des chefs de projet. Le chantier informatique relatif aux outils comptables peut potentiellement représenter un investissement important, et la perspective de la création de l'AFB nous fait hésiter.

Paul GIACCOBI : J'ouvre le débat sur le compte financier. Quand je suis arrivé, il y avait deux messages : « on n'a plus de sous » et « attention à l'impact financier d'IMPAC ». Cet événement présentait certains risques. On a été prudent, mais plus que de raison. Il y a sans doute des améliorations à apporter à la gestion des projets. Sur le fonds de roulement, après avoir beaucoup pleuré, on arrive à 2,8 mois, mais le budget rectificatif devrait nous rapprocher de la norme.

Olivier LAROUSSINIE : oui, une fois qu'on aura intégré les retards des partenaires notamment, par exemple les conventions avec les comités des pêches, qu'il faudra bien passer.

Loïc LAISNE : maintenant c'est plutôt l'Agence qui est prête et le CNPN qui est en position de devoir présenter des choses.

Olivier LAROUSSINIE : ce n'est pas de sa faute, il manque maintenant la dernière pierre à l'édifice.

Loïc LAISNE : La convention n'est pas signée au niveau national, mais j'ai eu des contacts récemment, en particulier avec Olivier LE NEZET en Bretagne : tout va bien, ce n'est plus un sujet pour lui, on a même pu évoquer Natura 2000 au large.

Paul GIACCOBI : Bien, je vois que l'Agence a fait du travail, comme vous-même à la Préfecture maritime, tout cela a été utile. Pour revenir au fonds de roulement, nous avons intérêt à revenir dans la norme, sinon on nous y fera revenir d'autorité. La norme va être difficile à gérer, car dans ce cas tout est subordonné à pouvoir assurer la paie des agents, ce qui donne des possibilités de décalage très faibles. Si vous êtes une collectivité locale, vous pouvez gérer une ligne de trésorerie. Quand on est un établissement public, on est dans une situation extrêmement délicate d'avoir à gérer un fonds de roulement à un mois.

Chantal GAUTIER : on manque d'outil pour gérer la trésorerie.

Paul GIACCOBI : moi j'ai la trésorerie au jour le jour de la collectivité territoriale de Corse. L'objectif de trésorerie zéro on n'y arrive pas, mais on a des plans de trésorerie, ce qui suppose quand même des logiciels adaptés.

Chantal GAUTIER : l'Agence a une dérogation pour le placement, mais qui n'est valable que jusqu'en juin. Il est possible de demander un renouvellement. Certains établissements passent par les banques.

Paul GIACCOBI : sur ces questions, est-ce que les explications vous paraissent pertinentes ?

Sébastien FLORES : les raisons de cet écart ont été exposées par l'Agence lors d'une réunion préparatoire avec les services de l'Etat. Une réunion complémentaire avec la direction du budget est prévue en fin de semaine en prévision du Conseil d'administration.

Paul GIACCOBI : Ce qui est embêtant c'est que sur le fond, la situation globale est claire. La Cour des comptes avait posé ce constat d'un excédent à un moment donné, qui ne durerait pas. Aujourd'hui nous sommes dans une situation paradoxale où l'on a un excédent qui n'est qu'un simple décalage dans le temps. On va revenir d'ici juillet à une situation extrêmement serrée. On voit qu'on a avancé sur Natura 2000 ou la DCSMM au détriment des autres sujets qui sont pourtant importants. Arriver devant la direction du budget dans cette situation est extrêmement délicat.

Loïc LAISNE : Ce qu'a dit le directeur est important. Les échéanciers de création des PNM ne sont pas respectés : sur Arcachon, on n'a pas de visibilité ; sur le golfe normand-breton, les préfets ont attiré l'attention sur les difficultés que présentait la position de la Région Bretagne. Le contexte politique n'augure pas de grandes dépenses.

Paul GIACCOBI : Il est difficile de faire un programme de travail totalement fiable. Ce que vient de dire Monsieur LAISNE est de l'ordre de l'imprévisible. Ceux qui ont bloqué pendant trois ans vont s'étonner au bout de trois mois de ne rien voir venir. Mais il y a quand même une déficience dans la gestion des projets.

Chantal GAUTIER : Il y a une difficulté à relancer des projets.

Olivier LAROUSSINIE : On est essentiellement dans le partenariat. Il est difficile de monter des projets du jour au lendemain, et il y a une vraie difficulté pour nos partenaires qui peuvent nous trouver « pas fiables ».

Paul GIACCOBI : Une partie de ceux qui sont en charge de créer des parcs naturels marins ne sont pas toujours très sensibles à ces problématiques, ce ne sont pas des ordonnateurs et des comptables-nés.

Olivier LAROUSSINIE : Le point suivant porte sur le bilan social.

Maëlen LE DIAGON : Le bilan social est présenté sous la même forme que les années précédentes. Toutefois, un arrêté paru fin décembre prévoit d'homogénéiser les indicateurs figurant dans les bilans sociaux des administrations d'Etat, et dresse une liste des indicateurs qui devront obligatoirement être renseignés. Ce bilan devra donc évoluer pour en tenir compte.

Paul GIACCOBI : Lors de ma venue à Brest, les représentants du personnel m'avaient alerté sur la situation du personnel contractuel, plus particulièrement sur les agents en situation précaire. Y a-t-il eu un comité technique depuis ?

Olivier GALLET : Le prochain comité technique est prévu le 24 mars. Le problème actuellement, c'est le renouvellement des contrats de trois et six ans. Les postes doivent être re-publiés et re-proposés aux fonctionnaires à chaque fin de contrat.

Olivier LAROUSSINIE : le contrôleur financier nous avait donné un moratoire, terminé le mois dernier. Nous avons l'obligation, lors de l'ouverture d'un poste, mais aussi à l'échéance du contrat d'un agent non-titulaire, de recruter un fonctionnaire s'il s'en présente un qui correspond au profil recherché. Pour autant les contractuels ne sont pas là par hasard, et ils ont acquis une expérience depuis leur arrivée. C'est tout de même un message très désagréable qu'on leur envoie. Il y a une réelle incompatibilité entre ces règles et une bonne gestion des ressources humaines.

Paul GIACCOBI : Le risque est très faible de ne pas pouvoir les renouveler, mais pas totalement exclu. On leur dit d'une certaine manière : « à qualité égale, vous serez rejeté au profit d'un fonctionnaire ». Obtenir une dérogation là-dessus paraît difficile. On ne nous laissera pas renouveler un contrat si on n'a pas fait la publicité afférente.

Olivier LAROUSSINIE : Pour les trois premiers renouvellements, il n'y a pas eu de souci : il s'agissait de chargés de mission à Mayotte, devant savoir parler le shimaoré et le shibushi.

Paul GIACCOBI : C'est un point à rediscuter pendant votre séminaire interne, et, peut-être, à mettre dans la balance de la création de l'AFB avec un certain nombre de questions de sécurisation du personnel.

Olivier LAROUSSINIE : Nous sommes face à un dilemme : être ou ne pas être sur la liste dérogatoire. Recruter en CDI peut sembler une bonne solution à court terme, mais cette position enferme les agents qui ne pourront jamais être déprécarisés. Or les carrières des agents contractuels de l'Agence devraient plutôt les conduire à circuler parmi les services déconcentrés de l'Etat par exemple.

Paul GIACCOBI : Le message du Conseil d'administration est très clair : il s'agit, à l'occasion du passage à l'AFB, de pouvoir améliorer quelques-unes de ces situations. Il y a une ambiance générale qui fait que la situation des personnels de l'Etat devrait évoluer d'une situation réglementaire et statutaire vers une situation contractuelle – y compris d'ailleurs à la Défense, où l'on trouve la plus grande proportion de contractuels. L'inclusion dans l'AFB donnera un tout petit peu d'air. Les débouchés vers l'ONEMA ne semblent pas évidents, car il s'agit de métiers différents. Mettre en place un plan de gestion à Mayotte est quelque peu différent de faire de la police de l'eau dans le Maine-et-Loire.

Loïc LAISNE : Le brassage et la mobilité sont enrichissants aussi, c'est positif. Quand on peut le faire, il ne faut pas s'en priver.

Paul GIACCOBI : Il s'agit d'obtenir des garanties et des précisions qui ne relèvent pas forcément de la loi.

Je vous propose de passer au point relatif au contrat d'objectif.

Olivier LAROUSSINIE : le processus de préparation du prochain contrat d'objectifs va concerner trois réunions du Conseil d'administration :

- En avril sera présenté le contexte de la demande des pouvoirs publics, ainsi que le pré-bilan du COB en cours. A l'issue de ce conseil d'administration, un travail sera engagé sur les orientations stratégiques ;
- En juillet seront présentés les éléments sur les objectifs par domaines d'activité. On devrait a priori garder la typologie des objectifs mais on vous fera une proposition de déclinaison.
- En novembre vous sera présenté le projet écrit, rédigé, afin de pouvoir conclure sur le nouveau contrat d'objectif.

Le pré-bilan est présenté par orientation stratégique :

- La première orientation stratégique porte sur la contribution au bon état écologique, principalement par le soutien à la création et la gestion d'aires marines protégées

Globalement cette première orientation a été respectée, même si tous les parcs ne sont pas créés. Les avancées sur Natura 2000 ne sont pas non plus aussi rapides que prévu. Par contre il y a eu un bon travail sur l'outre-mer. On pourrait atteindre 16% des eaux sous juridiction grâce à l'AMP Mer de Corail, ce qui est plutôt pas mal par rapport à l'objectif de 20% en 2020.

- La deuxième orientation stratégique porte sur la collecte de données

L'Agence n'a pas lancé de nouveau programme d'acquisition de données d'ampleur durant la période 2012-2014, qui a été une phase de finalisation ou de valorisation.

- La troisième orientation stratégique visait à « Rassembler, synthétiser, développer et diffuser l'expertise sur la biodiversité marine et l'environnement marin pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en mer »

On a bien travaillé en interne sur cette orientation, avec une bonne capacité de l'équipe à répondre aux sollicitations, notamment des Préfets. L'Agence a été de plus en plus sollicitée pour la production d'expertises. Son positionnement comme expert technique sur le milieu marin doit encore être consolidé mais le nombre d'avis rendus est en constante augmentation. En revanche le travail d'animation pour développer les capacités d'expertise aura été très en retrait par rapport à l'ambition de cette orientation, faute de moyens humains et financiers à y consacrer. Exception notable : le lancement du GIS HOMMER pour développer la recherche sur les relations entre hommes et aires marines protégées.

- La quatrième orientation stratégique concerne l'international

Les objectifs fixés ont été atteints, et même dépassés concernant IMPAC3. L'orientation visant à développer des projets pour avoir des réalisations techniques à l'échelle des mers régionales marche bien.

Je propose de passer la parole à la tutelle pour une présentation des priorités des pouvoirs publics.

Sébastien FLORES : à l'occasion de la préparation du troisième contrat d'objectifs, la tutelle va conduire en interministériel un exercice de révision des priorités des pouvoirs publics. Au prochain Conseil d'administration, une note préparatoire détaillera les éléments de contexte clés pour la période 2015-2017. Elle est actuellement organisée autour de cinq axes non priorisés :

- International et Europe : il s'agit de prendre en compte une actualité riche au plan communautaire, mais également aux Nations Unies (par exemple : instrument de mise en œuvre de la convention de Montego Bay), d'intégrer les objectifs de la Conférence environnementale, mais aussi de valoriser les résultats d'IMPAC3 en esquissant la contribution de la France en attendant IMPAC4.
- Expertise et appui aux politiques publiques : il y a trois piliers : l'appui à la DCSMM, Natura 2000, et l'appui aux services et autorités compétentes sur les territoires. Concernant la DCSMM, 2015 sera l'année de la concrétisation de la mise en œuvre. Je ne reviens pas sur Natura 2000, dossier bien connu sur lequel nous avons longuement échangé. L'appui aux politiques publiques traitera notamment de la montée en puissance de l'encadrement des activités en mer et du développement des activités de contrôle, avec l'implication de l'Agence dans les circuits coordonnés par les préfetures maritimes.
- Engagements découlant de la Conférence Environnementale : il s'agit de donner de la visibilité, en faisant un focus sur une dizaine d'engagements où l'Agence est attendue pour l'appui à la mise en œuvre.
- Développer le réseau des AMP et mettre en œuvre les plans de gestion : il s'agit de discuter de la consolidation des parcs existants, et du rythme de création.
- Volet connaissance et valorisation des données : il y a eu des progrès moindre sur le dernier COB, il s'agira donc d'identifier les actions à conduire sur 2015-2017 (nouvelles campagnes et valorisation), tant en métropole qu'outre-mer.

Nous en discuterons le 2 avril, puis courant mai il y aura un travail d'articulation avec le triennal et la lettre de cadrage du premier ministre.

Paul GIACOBBI : parle-t-on bien de « contrat d'objectif *et de moyens* » ? La République en aura pour son argent. La véritable question est de savoir si la France a ou non une ambition maritime. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas la peine de s'embêter. En revanche si elle a une ambition pour ces 10 millions de km² (autant que les Etats-Unis, plus que la Chine), alors il faut une présence territoriale forte sur tous les Océans. Ces jours-ci avec la disparition de l'avion de la Malaysian Air Lines, on apprend que la Chine va cibler 10 satellites en Mer de Chine. Le budget de recherche océanographique archéologique de la République populaire de Chine est tout simplement hallucinant. C'est dix fois le budget annuel de l'Agence.

Tout cela m'amène à dire que 1/ nous devons avoir une grande politique maritime, et que 2/ la protection du milieu marin est ce qu'il y a de mieux pour affirmer notre droit et protéger notre

bien. Une AMP coûte moins cher qu'un satellite. Si les Canadiens ont classé l'Île de Sable, c'est uniquement pour préserver leurs intérêts territoriaux. Nous avons un double objectif national : la protection en haute-mer (l'évolution du droit tendant à faire diminuer les « poches » de haute-mer), et les ambitions affichées et réaffirmées par la déclaration d'Ajaccio en matière d'AMP.

J'ajouterais que 3/ les pays d'outre-mer représentent la moitié de notre espace marin. Cet établissement public n'a pas légalement de vocation à agir en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, il intervient par conventions passées avec les pays correspondants. Il ne faut pas se désintéresser de ce qui s'y passe. Il y a des déficiences dans les législations locales concernant la protection de la mer et du littoral. Protéger les lagons sans se soucier de ce qui y arrive pose problème. Seulement 30% des eaux de la Polynésie font l'objet d'une certaine épuration. Cela soulève des questions législatives et réglementaires, et aussi d'organisation. La question se pose de la prise en compte financière de ce qu'on y fait. Y a-t-il un soutien financier possible des pays concernés ? L'outre-mer est une partie importante du COB : c'est la moitié des espaces concernés et une part prépondérante de sa biodiversité. Il faut donc une position claire de l'Etat. Je trouverais légitime de dire « l'Agence agit et on lui donne les moyens pour ça ». J'ai constaté que d'autres pays montent des fondations pour tenter de supplanter la France. Soit on laisse ces pays faire, soit on les aide et il faut des moyens. Qui finance l'extension des espaces marins ? L'augmentation de la ressource ne vient pas forcément de l'Etat, mais il faut identifier les pistes : ressources fiscales, mécénat, coopération avec les collectivités d'outre-mer...

Enfin 4/ il faut des positions très claires concernant les études et les mesures générales de protection du milieu marin hors zones protégées. Si cette agence est une agence de référence, alors il faut le dire et trouver des pistes de financement. Je pense qu'il faut creuser davantage le mécénat. L'appareil diplomatique doit apporter son appui. Il y a un appui du Prince de Monaco, il y a aussi quelques jours d'utilisation d'un bateau d'un prince saoudien : cela doit se développer. Il faut des discussions de gouvernement à gouvernement. La différence entre l'abondance et la misère, c'est 5 à 10 millions d'euros par an.

Olivier LAROUSSINIE : cela se traduit dans le contrat d'objectif par une évolution des orientations stratégiques. Nous avons quatre orientations stratégiques : le bon état écologique ciblé sur les AMP, la connaissance, l'expertise et l'international. Les débats à l'époque au Conseil d'administration et avec la tutelle portaient aussi sur la question de savoir s'il fallait élargir les missions de l'Agence.

Au regard du contexte de la demande publique, de la création de l'AFB, il me semble qu'il faut garder comme première orientation stratégique la contribution au bon état écologique, mais peut-être en la décomposant en trois, avec d'un côté ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires marines protégées (en précisant quelques priorités pour la période à venir), d'un autre côté l'appui au développement de la politique maritime intégrée, notamment par la contribution à la mise en œuvre technique de la DCSMM, et enfin la mise en œuvre des mesures incitatives vis-à-vis des secteurs d'activité maritimes des programmes de mesure de la DCSMM. C'est ce dernier point qui serait vraiment nouveau mais correspondrait à la vocation de l'Agence française pour la biodiversité, évoquée comme l'équivalente de l'ADEME.

La deuxième orientation stratégique regrouperait la collecte de données et l'expertise.

La question se pose de conserver une orientation stratégique spécifique pour l'international, mais c'est une dimension tellement importante en mer qu'il me semble que cela vaut le coup de la garder.

Enfin il faudrait développer une orientation stratégique sur notre intégration dans l'AFB. La tutelle nous demandera d'être constructifs et imaginatifs. Il faudrait mettre quelques mots dans le COB, en termes de recherche d'efficacité, et de relation avec les collectivités locales puisque l'AFB aura à s'accorder avec les régions. Cela amène aussi à aborder l'interface terre-mer : est-ce qu'un champ s'ouvre avec l'AFB ? Enfin il y a la question de l'outre-mer : l'Agence n'est pas mal placée, elle fait beaucoup de choses outre-mer, en Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Martinique... Les parcs nationaux interviennent beaucoup aux Antilles-Guyane. Dans le « premier cercle » des établissements intégrés à l'AFB, il se fait beaucoup de choses.

Loïc LAISNE : je partage ce qui vient d'être dit. Le Préfet maritime a besoin du soutien de l'Agence des aires marines protégées. L'avis environnemental est essentiel dans la constitution d'un dossier, d'un point de vue juridique mais aussi d'acceptabilité de la population. La préparation d'un projet, par exemple éolien, est aussi important que sa réalisation. Par ailleurs, l'Agence a une place à prendre auprès des collectivités. On a l'exemple avec la Bretagne, qui est assez en pointe, et qui veut créer des réserves en mer. La solution serait que l'Agence occupe ces champs, sinon on aura un ensemble pas cohérent.

Cédric LORET : pour compléter, je dirais que l'AFB est une opportunité pour bien valoriser les outre-mer comme des territoires avant-gardistes. A ce titre, les brigades nature représentent une déclinaison anticipée de l'AFB. L'Agence des aires marines protégées pourrait jouer un rôle important pour susciter des vocations, notamment au regard de son expérience auprès des collectivités du Pacifique. La voie contractuelle est la seule possible. L'assistance technique est un élément très important.

Paul GIACOBBI : j'ai constaté que la Polynésie est plutôt demandeur de cet appui. Il n'est pas dans mon idée de dire qu'il faut changer la loi pour reprendre la compétence maritime. Mais il s'agit de bien exprimer l'attente sur le rôle de l'Agence, compte tenu de l'importance des enjeux. Y a-t-il d'autres observations ? Je vous propose de passer au point relatif aux chartes Natura 2000.

Olivier LAROUSSINIE : dans un parc, les sites Natura 2000 sont gérés dans le cadre du parc : le plan de gestion vaut DOCOB. Il y a des dispositions réglementaires permettant d'exonérer d'évaluation d'incidences si les acteurs concernés adhèrent à une charte. Dans un site natura 2000, c'est habituellement le préfet qui valide le DOCOB, donc c'est également lui qui valide la charte. Dans un parc c'est le Conseil d'administration de l'Agence qui valide le plan de gestion, donc c'est au Conseil d'administration qu'il revient de valider la charte. Celle qui vous est présentée est la deuxième charte seulement en France valant exonération d'évaluation d'incidences.

Loïc LAISNE : c'est novateur, mais ça va servir de modèle pour les sites Natura 2000. Il y a eu une manifestation nautique annulée par un tribunal administratif dans le Morbihan pour non-respect de l'obligation d'évaluation d'incidence.

Olivier LAROUSSINIE : le risque est surtout de saturer l'ordre du jour du CA, si on les passe toutes.

Paul GIACOBBI : c'est un essai, on verra. Je vous propose de passer au point concernant le règlement intérieur du Conseil scientifique et aux points suivants.

Olivier LAROUSSINIE : Il y a eu quelques modifications formelles faites en pré-CA. Il était nécessaire de se mettre aux normes avec un règlement intérieur validé en CA.

Concernant la subvention versée à l'Amicale : l'Agence n'attribue en principe des subventions que pour la mise en œuvre des plans de gestion, d'où la nécessité de présenter cette subvention au Conseil d'administration, puisque c'est une pratique admise que de soutenir ce type d'association.

En questions diverses, nous avons prévu un compte-rendu de notre visite en Polynésie, ainsi qu'un compte-rendu de l'avancement des discussions avec les comités des pêches, et un point sur le projet de loi Biodiversité.

Paul GIACOBBI : pour ce qui concerne notre visite en Polynésie, j'ai un projet de rapport qu'il faut que j'affine un peu. Il y a un dossier important, c'est les Marquises, du fait de sa biodiversité unique au monde. Les surfaces concernées sont énormes. Il y a un projet de classement UNESCO au patrimoine culturel et naturel. J'ai un peu d'expérience en la matière et indiqué ma disponibilité pour m'impliquer dans ce projet de classement. Il faudra un rapport à destination de la France qui va classer les dossiers présentés à l'UNESCO, du pays qui doit monter son dossier. Il conviendra de dire au gouvernement français que s'il considère ce projet comme un projet national, il faudra le classer à un bon rang. Si on met les Marquises dans la liste indicative, on aura travaillé pour rien.

Les projets d'AMP avancent bien. Nous avons pu voir une initiative très intéressante d'aire marine éducative : une école prend en charge une zone pour la protéger. C'est un moyen remarquable d'impliquer les jeunes et de les former, et par ricochet de toucher leur environnement familial.

Nous avons visité l'association qui gère le PGEM de Moorea, et qui a des moyens faibles, qui dépendent de l'Agence et de la commune.

Bref, il y a en Polynésie des problématiques précises pour des enjeux financiers modestes. Une contribution locale serait un indice que le pays en veut vraiment. Il y a aussi pour l'Agence des lignes directrices à recevoir de l'Etat.

Paul GIACOBBI clôt la réunion du bureau à 16.10.